

Aides PAC 2016 : versements en cours

Question :

J'avoue avoir du mal à m'y retrouver dans le versement des aides, à quoi correspondent les versements que je viens de recevoir ?

Réponse :

Aujourd'hui les situations sont diverses suivant les productions et les événements de l'exploitation (transfert de DPB...). Certains ont cependant reçu des versements depuis quelques jours. En effet, la mise en paiement des dossiers PAC 2016 intervient en plusieurs temps :

Paiement des DPB et paiement redistributif 2016 :

- versement d'un acompte pour les dossiers sans événement sur les DPB en 2016 (c'est-à-dire pas de transfert, pas de demande de réserve, pas de changement de forme juridique) : depuis fin mai 2017,
- versement du solde sur ces dossiers : prévu fin juin 2017,
- versement du solde sur tous les autres dossiers (avec transferts de DPB, demande de dotation à la réserve ou changement de forme juridique) : prévu fin juin 2017.

Le paiement JA et le paiement vert instruits en parallèle seront payés fin juin.

Attention : ces paiements seront réalisés après déduction de l'ATR perçu et compensation des montants éventuellement dus à l'ASP.

Aides couplées végétales : paiement en juin. Pour rappel, les montants fixés début mai sont les suivants :

- 100 € pour le soja avec un plafond par exploitation fixé à 4,9 ha ;
- 150 € pour la production de semences de graminées avec un plafond par exploitation fixé à 3 ha ;
- 150 € pour la production de semences de légumineuses fourragères avec un plafond par exploitation fixé à 14 ha ;
- 250 € pour la production de légumineuses fourragères ;
- 112 € pour la production de protéagineux ;
- 112 € pour la production de légumineuses fourragères destinées à la déshydratation.

Aurélié MUTEL – Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

Vivonne 05.49.36.33.60

Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80

Montmorillon..... 05.49.91.01.15

Mirebeau 05.49.50.44.29